

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Mercredi 27 mai 2020 à 20 H 00

Convocation : 20/05/2020

Affichage : 29/05/2020

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Stéphanie PICOT, Nathalie HONORIO, Valérie BENDERITTER, Caroline MEYER, Isabelle NONNOTTE, ROSSIGNOL Sylvie, DROUHAIN Nadine, ROBEZ Martine, MARCELLE MM Grégoire DURANT, Anthony FALCONNET, Laurent LAHAXE, Alain GOUNAND, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Fabrice DESTAING, Aurélien PHILIPPE, GRANDPERRIN Florian, VUITTENEZ Thomas

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : M GRANDPERRIN Florian

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Installation du Conseil municipal
 - Election du Maire
- Désignation du nombre d'Adjoints
 - Elections des Adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local,
 - Délégations au Maire,
 - Election des délégués au SIED
- Election du délégué communal au SIDEC
- Election des représentants Communes Forestières
- Vote des indemnités du Maire et des Adjoints
 - Bail appartement Place Arthur Gaulard

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Installation du Conseil municipal

Monsieur le Maire fait l'appel du nouveau conseil municipal puis donne la parole à M. GOUNAND Alain, doyen d'âge, pour l'élection du Maire puis se retire.

Election du Maire

Sous la présidence de M. Alain GOUNAND doyen d'âge, le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire.

Mme Laure VALENTIN, seule candidate, est élue **Maire** à la majorité absolue (18 voix, un blanc) au 1^{er} tour, et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Désignation du Nombre d'adjoints

Mme le Maire expose les modalités d'élection des adjoints, le nombre maximal pouvant être élus étant de six. Elle rappelle le nombre d'adjoints et de délégués qui avaient été élus en 2018 (1 maire délégué + 3 adjoints + 2 délégués) puis expose sa proposition pour la répartition des compétences entre adjoints (compétences à caractère « techniques », à caractères « humains », à caractère « communication /vie participative » et pour finir une délégation Urbanisme Petit Mercey), et les délégués qui peuvent être mis en place.

Après débat et réflexion, sous la présidence de Mme VALENTIN Laure, le Conseil Municipal **fixe par 19 voix pour, le nombre d'adjoints à quatre et deux délégués.**

Election des Adjoints

Il est donc procédé à l'élection des quatre adjoints, seule liste proposée, qui sont élus au 1^{er} tour à la majorité absolue :

- 1^{er} adjoint : M. Alain GOUNAND
- 2^{ème} adjoint : Mme Caroline MEYER
- 3^{ème} adjoint : M. Aurélien PHILIPPE
- 4^{ème} adjoint : Mme Nathalie HONORIO

Mme le Maire précise que les deux délégués seront :

- M. Philippe HUSSON, bâtiments
- M. Anthony FALCONNET, Bois / environnement / lotissement « Les Jardins de Jean »

Ils seront nommés par arrêté du Maire.

Lecture de la charte de l' élu locale

Il est procédé par Mme le Maire à la lecture de la charte de l' élu locale.

Délégations au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Mme le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à hauteur de 25000 €

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000€ ;

9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

10° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

11° De négocier et de signer tout document concernant le renouvellement des contrats gaz pour les bâtiments mairie, médiathèque, perception.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable

Choisir après débat l'une des mesures suivantes :

- 1) autorise que la présente délégation soit exercée par le 1^{er} adjoint du maire en cas d'empêchement de celui-ci
- prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

Après débat et réflexion, le Conseil municipal, valide à l'unanimité des présents ces délégations au Maire.

Election des délégués au SIED

Mme le Maire indique qu'il convient d'élire des délégués au syndicat intercommunale des eaux de Dampierre (SIED) au nombre de deux, soit un titulaire et un suppléant.

Les délégués ont été élus à la majorité absolue – au 1^{er} tour de la manière suivante :

- **SIED** (Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre) : Messieurs Alain GOUNAND et Anthony FALCONNET.

Election du délégué communal au SIDEC

Mme le Maire indique qu'il convient d'élire un délégué communal au syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC), au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le Conseil municipal déclare élu en qualité de Délégué communal Monsieur Olivier MATHEVON.

Election des représentants Communes Forestières

Mme. Le Maire indique qu'il convient d'élire des délégués à la fédération nationale des Communes Forestières au nombre de deux, soit un titulaire et un suppléant.

Les délégués ont été élus à la majorité absolue – au 1^{er} tour de la manière suivante :

- Monsieur Alain GOUNAND, titulaire
- Monsieur Anthony FALCONNET, suppléant

Vote des indemnités du Maire et des adjoints

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer les taux des indemnités des élus à savoir :

- Le Maire : 39 %
- Les 4 adjoints : 14 %
- Les 2 délégués : 6 %

Le versement sera fait mensuellement.

Bail appartement Place Arthur Gaulard

Mme le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement sis 2 Place Arthur Gaulard est disponible, plusieurs visites ont été faites. Madame LAMY Emilie souhaiterait le louer à compter du 1^{er} juin 2020.

Le montant du loyer sera de 570 Euros avec 30 Euros de charge par mois.

Le Conseil municipal valide avec 18 pour et 1 contre, cette proposition et autorise Mme le Maire à signer le bail.

Questions diverses

1. Madame le Maire informe le Conseil municipal que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le lundi 15 juin prochain. Les autres réunions se dérouleront le 2^o lundi de chaque mois.
2. Mme le Maire informe le Conseil municipal de la venue de Monsieur le Sous-Préfet le jeudi 4 juin prochain à 14h en mairie. Une visite de la commune aura lieu avec plusieurs points de sécurité abordés.
3. M. Olivier MATHEVON souhaite être présent est demande une convocation.
4. Mme le Maire informe le Conseil municipal que les masques en tissus seront livrés le mardi 2 juin prochain. Un masque en tissu sera distribué par habitants, par quartier le samedi 6 juin. Une information sera mise dans les boîtes aux lettres pour prévenir les usagers.
5. Mme ROBEZ Martine demande comment se passe la présence des élus devant l'école pour aider les parents. Mme le Maire précise que l'organisation pour le sens de circulation fonctionne bien. Les parents peu nombreux respectent les mesures instaurées. Un fichier d'inscription a été conçu pour que les élus s'inscrivent.

La séance est levée à 21h40